



**L'adoption :  
une aventure familiale  
qui nécessite patience  
et organisation.**

sociale à l'enfance (ASE), au conseil général de son département. Après une première information, les postulants rencontrent des psychologues et des travailleurs sociaux qui évaluent leur stabilité, examinent leur situation personnelle et matérielle, leur aptitude à faire de la place à un enfant, à s'adapter à lui. Certaines personnes peuvent ressentir cette évaluation comme une enquête suivie d'un "jugement" qui va déterminer s'ils seront ou non de bons parents. Et du coup, ils vivent mal cette étape », note Fanny Cohen-Herlem, psychanalyste et membre du Conseil supérieur de l'adoption<sup>1</sup>. « Même s'il s'agit d'une évaluation, il faut aussi se dire que ce temps peut aider à mûrir son projet, donner l'occasion de réfléchir en profondeur à ses motivations, à ses désirs. A-t-on vraiment renoncé à l'enfant biologique, comment se représente-t-on cet enfant que l'on souhaite adopter ? Durant cette procédure d'agrément, des questions émergent que l'on ne s'était pas posées jusque-là ou que l'on n'avait pas osé se poser. Cela ne peut qu'être bénéfique », insiste-t-elle. La décision du conseil général d'accorder ou non l'agrément doit obligatoirement survenir dans les neuf mois après la confirmation de la demande. Même si cela peut paraître long, cela n'est en aucun cas du temps perdu !

### Quel enfant ?

Une fois ce précieux sésame en poche, il reste à se lancer dans l'aventure proprement dite de l'adoption : trouver l'enfant avec qui construire une famille. Va-t-on adopter en France ou à l'étranger ? Une question que l'on doit se poser dès le début des démarches mais qui demeure le plus souvent théorique. « Les enfants adoptables en France – les pupilles de l'État – sont très peu nombreux. De plus, au moment de choisir des parents adoptifs, les Conseils de famille chargés de la tutelle de ces enfants optent, en général, pour ce qui leur paraît le plus sécurisant : un couple plutôt qu'un célibataire, plutôt jeune (moins de 40 ans). Des critères qui excluent pas mal de candidats... », prévient Geneviève Miral, présidente de l'association Enfance & Familles d'Adoption. À savoir également : beaucoup de ces enfants ne deviennent pupilles de l'État – donc adoptables – que tardivement, aux alentours de 7 ans. Ils sont ainsi souvent plus âgés que ce que l'on s'imagine. « Il est

De multiples raisons peuvent amener à l'adoption. Parce que l'on ne peut pas avoir d'enfant et que les tentatives de procréation médicalement assistée ont échoué ; parce que plutôt que de faire un bébé, on préfère en accueillir un déjà né mais privé de famille ; parce que l'on est célibataire et que l'on n'a pas trouvé le futur père ou la future mère. Mais quelle que soit son histoire, l'adoption sera forcément un parcours long, remuant, souvent éprouvant...

### L'agrément, un passeport pour l'adoption

Une fois la décision d'adopter prise, tout commence par la demande d'agrément que l'on doit déposer auprès du service d'Aide